



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 27 février 2023

Date de la convocation : 21 février 2023

Date d'affichage : 21 février 2023

L'an 2023 le 27 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime – Mme BOUNOUA Rachida – M. CARDON Olivier – Mme CAZAUX Christine – M. COLLET Olivier – Mme de SWARTE Marie-Dominique – Mme DEBUYSER Chantal – Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée – M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique – Mme MARTEAU Martine – Mme PALLADINO Dominique – M. PRUVOST Arnaud – M. RAVET Pierre-Luc – Mme RUCKEBUSCH Geneviève – M. TASSEZ Florent -.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BLONDEL Marie-Christine à Mme HERDIN Andrée – Mme CALDI Christine à Mme LUTZ Véronique – Mme VAN BECELAERE Edith à Mme DEBUYSER Chantal -

Absent(s)/excusé(s) : M. COTE Alexandre – M. DEFOSSEZ Emmanuel – M. LEROY Bertrand – M. PECQUEUR Sylvain –

Secrétaire de séance : Mme DE SWARTE Marie-Dominique

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres votants : 19

Délibération n° 2023 – 04

OBJET **Approbation d'une convention triennale avec le Centre de gestion du Nord pour la réalisation de la paie des agents de la commune**

Vu le projet de convention ci-joint ;

Considérant qu'afin de garantir la sécurité juridique et financière de la paie des agents la commune s'appuie depuis plusieurs années le service « prestation paie » du Centre de gestion du Nord pour effectuer mensuellement la paie et les charges de personnel ;

Considérant que la convention précédente ne portait que sur l'année 2022 et qu'il convient de la renouveler ;

Ceci exposé le conseil municipal décide :

- 1) de renouveler à cet effet la convention avec le Centre de gestion du Nord pour une période triennale de 2023 à 2025 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ;

A l'unanimité

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

